FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

# PROCES VERBAL AG 2023

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/AG/2023/Index.asp

# Ordre du jour


I. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mars 2023 3

II. Rapport moral du Président 3

III. Rapport financier 2023 5

1. Présentation des comptes par le trésorier 5
2. Rapports du Commissaire aux comptes 8
3. Approbation des comptes de l'exercice clos 9
4. Affectation des résultats 9

IV. Emprunt pour les travaux du siège 9

V. Budget prévisionnel 2024 10

VI. Fixation du prix de la cotisation versée par les membres affiliés à la FFVoile pour 2025 5

VII. Modifications des statuts, des règlements intérieur et financier 15

VIII. Synthèse de la surveillance médicale des sportifs de Haut Niveau par le médecin coordonnateur 18

IX. Questions écrites 19

X. Remise des médailles d'or 21

***La séance est convoquée à 8 heures 30 sous la présidence de M. DENECHAU.***

**Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.-** Bonjour à toutes et à tous. J'ouvre cette séance concernant l'assemblée générale 2023 et laisse la parole à notre Président, Jean-Luc DENECHAU.

**M. Jean-Luc DENECHAU, Président.-** Bonjour à toutes et à tous.

C'est toujours avec un grand plaisir que l'on se retrouve. L'assemblée générale n'est pas forcément le truc le plus festif qui existe mais cela fait partie des obligations statutaires. On a aussi la chance d'être ensemble et de pouvoir partager un cocktail déjeunatoire ce qui permet d'échanger tous ensemble et de faire vivre notre belle association qu'est la FFVoile.

Pour commencer, traditionnellement, je voudrais parler de ceux qui nous ont quittés en 2023, qui étaient des organisateurs de compétition, des élus de ligues ou de classes, des arbitres. Ils faisaient partie de la grande famille de la voile et tous ont été des bénévoles engagés. Ils ont tellement donné pour la Fédération, pour le sport voile mais aussi aux concurrents. Ils ont donné sans compter leur temps avec passion et pendant longtemps, pendant plusieurs dizaines d'années. En fait, on leur doit tellement que cette minute de silence sera notre hommage à tous ces bénévoles disparus mais qui resteront bien présents à la fois dans nos pensées et dans l'histoire de la voile.

* Claude THOUROT qui a été secrétaire général de la FFVoile.

* Jean-Claude LE FLOCH.

* Gérard LARI

* Brice DANIEL.

Je vous propose de vous lever pour une minute de silence.

*(Une minute de silence est respectée)…*

Je redonne la parole à notre Secrétaire générale.

**Mme Anne DOS SANTOS, secrétaire générale.-** Quelques rappels importants.

*(Mme DOS SANTOS rappelle les différentes modalités du fonctionnement de l'assemblée) …*

*(M. MARLIOT présente les modalités de vote par boîtier électronique)…*

*(Il est procédé à un test des boîtiers électroniques)…*

## I. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mars 2023

*Il est adopté à l'unanimité.*

## II. Rapport moral du Président

**M. Jean-Luc DENECHAU, président**.- Je vous propose -et je vais considérer que vous êtes d'accord- que plutôt de vous lire le rapport moral, je vais en tirer quelques points. Cela permettra sans doute d'être à la fois plus court et un peu plus distrayant.

Tout d'abord, je voudrais remercier tous les clubs et les établissements pour les super chiffres de l'année 2023. Ce sont plus de 333 000 licences et titres ; c'est un chiffre historique. Si l'on a pu le faire, c'est grâce à vous et à vos équipes qui sont sur le terrain. Cela prouve bien que notre sport, quand on offre ce que les gens attendent, est un sport de nature que les gens ont envie de pratiquer. C'est plutôt bon signe même si l'on rentre dans les détails, on verra que l'on a des marges de progression, bien heureusement.

Notamment notre marge de progression sur laquelle il faut que tous nous puissions réfléchir c'est de se dire que l'on a là un chiffre historique : 333 0000. On a 1,5 millions de personnes qui sont passées dans nos clubs mais ce chiffre est invisible pour les collectivités. Il est invisible pour nos partenaires. C'est fort dommage. C'est le sens que l'on a donné en 2023 qui se poursuivra en 2024 à l'expérimentation que l'on fait pour pouvoir avoir un nouveau type de licences et de titres permettant que toute personne qui franchit la porte d'un club devienne un licencié de la FFVoile, rejoigne la communauté puisque l'on parle beaucoup de communauté que ce soit sur les réseaux sociaux ou sur un ensemble de choses.

Cette expérimentation, que vous aviez votée, va se poursuivre en 2024 pour, nous l'espérons, pouvoir dans le futur se mettre en place et que l'on puisse enfin tous se compter.

Mon illustre prédécesseur Jean-Pierre CHAMPION, avait pour habitude de dire que la Fédération devait être sur ses deux jambes. J'appelle ces deux jambes la performance sportive et la performance sociale.

* La performance sportive, vous l'avez vu ; on l'a vue encore très récemment avec ce fabuleux titre de championnat du monde en 49er d'Erwan et Clément, historique pour la voile française puisque le premier championnat du monde de 49er c'était en 1997. Le 49er est arrivé en 2000 aux Jeux. On avait eu deux titres de champions d'Europe et notamment un cette année avec Lucas et Emile mais jamais de titre de champion du monde.

Cet été, on a fait un Test Event, une répétition. Vous êtes tous des spécialistes ; vous savez que l'on a dix possibilités de médailles. Sur 10, on en a eu 5 : 4 en or

et 1 en argent. On peut donc dire que l'on est dans nos temps de passage. Comme j'aime à le répéter à mon cher directeur technique national, que je remercie ainsi que Philippe MOURNIAC, directeur de l'équipe de France, parce qu'ils ont su insuffler à la fois ce désir de performance mais, dans un sport qui est individuel, un esprit collectif qui laisse augurer de bons, voire d'excellents résultats.

Donc, je voulais profiter pour les en remercier et vous dire que la performance sportive va évidemment du très Haut niveau, celui dont on est en train de parler mais on a aussi toute la relève. Pour ceux qui étaient à la cérémonie du Marin de l'année, vous avez vu que l'on a un potentiel de jeunes extraordinaire qui ont réussi à être sur le toit du monde, et ce grâce à chaque fois à l'ensemble des bénévoles, des entraîneurs qu'ils ont croisés durant leur vie en club. Donc, à nouveau, il faut qu'on le sache : le club est le terreau de l'ensemble de la performance que nous serons capables de délivrer dans les prochaines années.

* La performance sociale. Cela fait très longtemps que la FFVoile et la voile sont impliquées dans le social. Peut-être que l'on ne communiquait pas assez ; on ne fédérait pas les énergies suffisamment. Donc, l'année 2023 a vu aussi la fin d'une première partie de l'expérience que l'on a réussie à renouveler sur 2024 avec un programme qui s'appelle « La mer est à vous » dont vous avez entendu parler. Schématiquement, on prend des jeunes qui sont éloignés de l'emploi et qui vont venir pendant cinq mois dans un club avec des horaires fixes pour découvrir ce qu'est d'être en équipage, tout l'intérêt que l'on peut avoir d'une consigne. Certains pouvaient y être rétifs avant. C'est un partenariat que l'on fait avec la (… ?). On va les aider à faire un CV. On va les aider à voir comment on peut s'insérer dans une entreprise et notamment dans les entreprises du nautisme en leur faisant rencontrer autour des clubs les prestataires qui existent dans le nautisme. C'est quelque chose qui a été développé avec le ministère du Travail dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences. Les clubs qui l'ont intégré en ont tiré deux bénéfices. Le premier c'est qu'ils pouvaient avoir au sein de leur club des professionnels qui avaient peut-être un petit peu perdu la fibre et, là, de voir des jeunes qui, à l'issue de ces cinq mois, ont changé, peuvent trouver une formation qualifiante ou trouver un emploi, évidemment c'est extrêmement valorisant. Quand on a du personnel qui est fier du travail qu'il fait, c'est bon pour l'entreprise club et établissement bien sûr.

On est dépendant des collectivités. Du coup, quand vous avez eu un programme de ce type-là dans votre club, la collectivité ne vous regarde pas de la même façon ; vous n'êtes plus simplement celui qui fait du sport et qui vient réclamer une subvention.

La performance sociale c'est aussi les clubs engagés, lancée par le Gouvernement dans lequel la Fédération s'est aussi engagée et promotionne les clubs. C'est le travail qui est fait aussi avec les classes de mer.

Avec tout ça, vous le voyez, on est bien sur nos deux jambes.

Si l'on revient sur l'aspect compétitif, on n'a pas de compétition sans arbitres. On le voit tous les jours que l'on est dans un monde qui veut, de plus en plus, éviter de respecter des règles mais, quand on a besoin tout d'un coup d'avoir raison, il faut que quelqu'un soit là pour tout de suite trancher. Donc, je remercie l'ensemble des arbitres qui, tout au long de la saison font ce travail, et je remercie la commission centrale d'arbitrage d'avoir engagé un processus de recrutement pour pouvoir faire venir encore plus d'arbitres.

Une Fédération se doit de se développer. Donc, nous avons le développement à la FFVoile et vous allez le voir aussi bien dans les bilans financiers et le budget que l'on va vous présenter. L'argent consacré au développement la FFVoile est très important parce que l'on a pu bénéficier d'appels à projets. Vous savez que les subventions, certes, peuvent se raréfier mais on travaille de plus en plus par appels à projets. Sur 2023, nous avons pu gagner un gros appel à projet dans le cadre de 5 000 équipements qui se déploiera en 2024 où l'on va livrer 6 écoles de voile itinérantes et 18 voiliers collectifs.

On a aussi une étude qui va se faire sur la pénibilité au travail. J'en profite pour dire que la pénurie que nous avons de moniteurs, on commence à être sur la pente ascendante parce que, grâce à vos actions en vendant mieux les prestations, on commence à pouvoir payer un peu mieux nos professionnels. Je pense que c'est important de continuer sur cette voie puisque sans professionnels nous n'aurons pas de clients.

Les Jeux Olympiques, l'exposition de l'année 2024 ; en 2024, la voile sera présente tout le temps. On a commencé par l'Arkea Ultim Challenge. On aura trois transats, la Coupe de l'America, les Jeux Olympiques et on finira par le Vendée Globe. Donc, l'exposition médiatique de la voile sera très forte. On sera en capacité d'avoir de nouveaux pratiquants qui viendront nous voir dans les clubs. Il ne faudrait surtout pas qu'on les refuse faute de personnel pour pouvoir les encadrer.

Les subventions, c'est pour tous, clubs, ligues, fédérations, de plus en plus difficiles à capter, on doit donc diversifier nos financements. C'est pour cette raison que le bureau exécutif a souhaité, dans ce cadre-là, créer un service spécifique sur les partenariats en recrutant une personne pour s'en occuper. Nous avons commencé en fin d'année et nous sommes encore en cours cette année avec l'Agence Sportive pour travailler sur l'ensemble des droits marketing de la FFVoile.

Un autre sujet dont on entend beaucoup parler : c'est la Course au large. Nous avons la chance que la Course au large n'ait jamais eu autant de partenaires et de sponsors. Cette chance c'est aussi quelquefois des difficultés puisque c'est une crise de croissance. Et nous allons nous employer avec évidemment tous les services de la Fédération à fédérer cette Course au large pour que l'on puisse tous ensemble relever les défis de la Course au large. Cela a commencé par les Assises en décembre de la Course au large 2030. L'idée est de mettre la Course

au large en ligne avec les Accords de Paris et les limites planétaires. Ce travail a été initié sous la houlette de notre vice-présidente en charge de la RSE, Anne, et a reçu un très bon accueil de l'ensemble des acteurs. Donc, nous allons poursuivre dans ce domaine en passant du calendrier à la sécurité des skippers. Dans la semaine, nous allons recevoir l'ensemble des parties prenantes.

Je ne serai pas plus long. Cette année 2023 a été pour nous une belle année et 2024 s'annonce magique.

Je pense que grâce à vous, grâce à votre soutien sans faille, notre équipe de France sera à même de montrer la nation que l'on est, la nation de voile que nous sommes, notre rang mondial au niveau de la voile.

Tout ce travail est fait grâce à vous, grâce aux clubs, grâce à l'ensemble des élus qui m'accompagnent, des salariés qui -je peux vous le dire- ainsi que les cadres techniques placés auprès de la Fédération, tous les jours, ont cette volonté d'une immense performance sportive et sociale.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)…*

## III. Rapport financier 2023

### 1. Présentation des comptes par le trésorier

**M. Ed RUSSO, Trésorier.-** Bonjour à toutes et à tous.

Je vous signale la présence de nos commissaires aux comptes KPMG, représentés par Erik BOULOIS qui nous présentera la synthèse de l'audit des comptes 2023 à la fin de ma présentation.

Tout d'abord, je tiens à remercier tout particulièrement Ludivine DERACHE ainsi que toute son équipe pour la bonne gestion de la clôture des comptes 2023. Effectivement, nous avons eu une transition en 2023 du responsable comptable et financier, Matthieu POISSONNIER qui nous a quittés en août dernier et Ludivine nous a rejoints le même mois.

Aujourd'hui, je vais vous présenter la synthèse des comptes en gestion qui sont complètement en ligne avec les comptes statutaires. Cette présentation de gestion vous donne une vision analytique des services de notre Fédération.

**Synthèse du Résultat de l'exercice 2023**

Dans ce tableau, vous voyez quatre colonnes de chiffres avec le réel 2022, le budget 2023 voté à l'AG 2022 et le réel 2023. La dernière colonne correspond à l'écart entre le réel 2023 par rapport au budget voté en mars dernier.

Par rapport au Budget, on constate des produits en hausse de 865 K€. Ceci s'explique d'abord par l'activité du service Développement avec certains appels à projet supplémentaires par rapport aux hypothèses du budget. Et d'autre part, des avenants du contrat de la Performance de l'activité Haute Performance.

Concernant, le résultat net de 10 K€, il est en ligne avec le budget.

| K€ | 2022 | 2023B | 2023 | écart B |
|---|---|---|---|---|
| Produits | 15,689 | 15,114 | 15,979 | 865 |
| Charges | 15,679 | 15,110 | 15,969 | (859) |
| Résultat Net | 10 | 4 | 10 | 6 |

**Licences en valeur, les cotisations et la Carte Publicitaire**

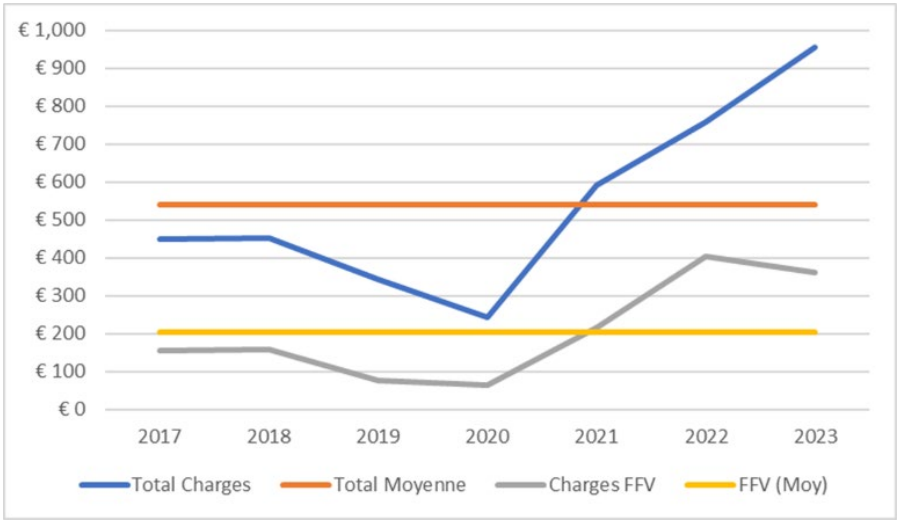
Sur la page suivante, on retrouve la synthèse des produits nets des licences pour la FFVoile. Les licences représentent 44 % des produits de la Fédération, soit 7 M€ sur près de 16 M€ de produits au total.

Pour rappel, on a modifié la méthode de facturation du passeport voile régionalisé depuis 2019. C'est la raison principale pour laquelle le produit licences augmente autant entre 2019 et 2023. En contrepartie de cette facturation PVR, il y a la charge Ristourne aux Ligues qui se trouve dans la ligne « assurances et ristournes ». Ce que l'on facture en plus est rétrocédé aux ligues. Il n'y a pas d'impact sur le produit net. La ligne importante dans ce tableau est les produits nets. On constate un rattrapage avec 2019 fin 2022 et finalement, une hausse de 14 % du produit net en 2023 vs 2022.

| Licences | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|---|---|---|---|---|
| Licences | 4,809 | 4,868 | 5,566 | 6,100 | 6,626 |
| Cotisations Clubs | 291 | 298 | 299 | 292 | 310 |
| Carte de Publicité | 54 | 30 | 59 | 91 | 87 |
| Total Produits | 5,154 | 5,196 | 5,924 | 6,483 | 7,023 |
| Assurance et Ristournes | (1,683) | (2,023) | (2,753) | (3,038) | (3,103) |
| Produits Nets | 3,471 | 3,173 | 3,171 | 3,445 | 3,920 |

**Service Développement**

**Développement - Charges totales par an avec et sans fonds ANS**




Tout d'abord, j'explique le graphique. L'activité d'un service se mesure par les charges du service (hors salaires). Autrement, le déploiement des fonds sont mis à disposition de ce service. Il y a trois sources des fonds mis à disposition d'un service : les fonds de la Fédération (produit net des licences par exemple) ; les contrats de l'Agence (contrat de développement ou bien le contrat de la Performance) et des produits spécifiques ou bien des appels à projets que chaque service va générer au sein de son propre service.

Le périmètre des services Développement n'a pas changé depuis 2017, nous avons ici les chiffres comparables sur sept ans. Cette ligne bleue correspond au total des charges de l'activité du service. En 2022 et 2023, cette activité a fortement augmenté grâce aux appels à projets (la 3ème source des fonds) tels que les projets FIM (tracking), l'impact 2024 et les bouées géostationnaires.

La moyenne des années 2017-2023 (ligne orange) est de 541 K€ versus une moyenne de 475 K€ 2017-2022. En 2023, il y avait 956 K€ d'activités (soit 200 K€ de plus qu'en 2022) pour des raisons expliquées ci-dessus (les AAP).

La ligne grise correspond à l'activité grâce aux fonds de la Fédération (la 2ème source des fonds). La hausse depuis 2021 reflète les fonds d'accompagnement de l'ordre de 150 K€ mise à disposition des clubs pour le développement de l'activité Wingfoil. La moyenne (ligne jaune) est passée de 178 K€ fin 2022 à 204 K€ fin 2024.

| | Charges | | Produits | |
|---|---|---|---|---|
| Libellés - KEUR | 2023B | 2023 | 2023B | 2023 |
| **Développement y Compris Mixité** | **1,278** | **956** | **1,038** | **980** |
| 1 -Pole Prospective & Développement écono | 868 | 539 | 731 | 654 |
| 2 - Emploi et Formation | 215 | 225 | 271 | 290 |
| 3 - Actions Educatives | 69 | 67 | 20 | 20 |
| 4 - Actions Transverses DESE | 102 | 102 | | |
| 5 - Pôle Mixité | 24 | 23 | 16 | 16 |

**2023 versus 2023B**

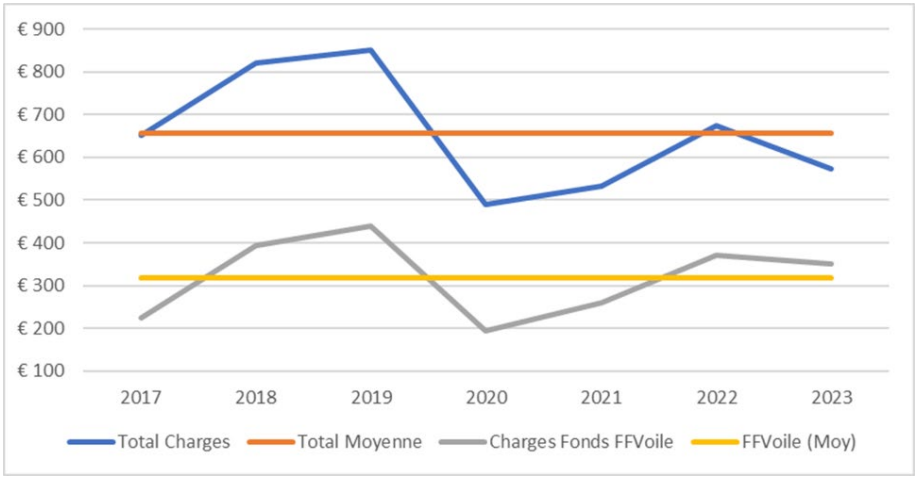
* Consommation de la grande partie des fonds mis à disposition.

* Dépassement des produits spécifiques (formations).

* Nouvelles subventions AAP signées au cours de l'année 2023.

Les 956 K€ de charges ici sont les données de la ligne bleue de la page précédente.

**Service Pratiques sportives**




L'activité totale en 2023 est de 573 K€, légèrement inférieure à la moyenne 2017-2023 qui était de 656 K€. Pour rappel, entre 2017 et 2020, le service Pratiques Sportives avait une attribution importante du Contrat de Performance relative aux séries sélectionnées pour les JO de 2024 mais pas encore intégrée dans la Haute Performance (notamment le Kite). Cette attribution du contrat de Performance se trouve désormais dans le service Haute Performance depuis 2021 quand le Kite a intégré l'EDF pour les JO 2024. La baisse en 2020/2021 de la ligne bleue s'explique donc par cela et ainsi augmente la moyenne 2017-2023 par rapport à l'activité courante du service.

| Libellés - KEUR | Charges 2023B | Charges 2023 | Produits 2023B | Produits 2023 |
|---|---|---|---|---|
| **Pratiques Sportives - Competition et HN** | **733** | **573** | **557** | **485** |
| 1 - Pôle Compétition Habitable & VL | 290 | 208 | 206 | 188 |
| 2 - Pôle Compétition Habitable | 183 | 177 | 122 | 138 |
| 3 - Pôle Compétition Voile Légère | 59 | 57 | 55 | 54 |
| 4 - Pôle Haute Performance Non Olympique | 147 | 131 | 118 | 92 |
| 5 - Pôle Haute Performance Series Olympiqu | 54 | 0 | 57 | 13 |

Sinon, l'activité du service était bien en ligne avec le budget 2023.

### Haute Performance, Relève, CCA et CoMed

L'activité Haute Performante est en hausse par rapport au budget grâce aux avenants approuvés par l'Agence au cours de l'année 2023 qui n'étaient pas pris en compte dans le Budget 2023.

Le CCA reste en ligne avec le budget et améliore le budget au niveau du résultat net.

| Libellés - KEUR | Charges 2023B | Charges 2023 | Produits 2023B | Produits 2023 |
|---|---|---|---|---|
| **Haute Performance** | **2,557** | **2,814** | **2,422** | **2,611** |
| 01 - PERF 2024 | 1,775 | 2,210 | 1,555 | 1,840 |
| 03 - PERF Durable | 782 | 604 | 782 | 771 |
| **Commissions Indépendantes** | **452** | **382** | **279** | **265** |
| Commission Centrale d'Arbitrage | 332 | 303 | 217 | 214 |
| Autres commissions | 10 | 4 | 0 | 0 |
| Commission médicale | 85 | 75 | 51 | 51 |

### Vie Fédérale

Les charges 2023 sont de 8,725 M€ par rapport au budget de 8,434 M€. La Vie Fédérale est proche du budget sur toutes les lignes. Je voudrais noter au niveau de la ligne Ressources Humaines que les subventions pour les emplois ESQ se trouvent dans les produits -dans le réel 2023- alors qu'elles sont prises en compte dans la charge nette du budget. Le budget 2023 de 2.825 K€ est à comparer à 2.780 K€ au réel 2023 soit 2.917 K€ bruts moins les subventions de 137 K€. Cette ligne est donc positive de 45 K€ par rapport au Budget 2023.

| Libellés - KEUR | Charges 2023B | Charges 2023 | Produits 2023B | Produits 2023 |
|---|---|---|---|---|
| **1 - Vie Fédérale** | 8,434 | 8,725 | 9,000 | 9,210 |
| 01 - Institutions Fédérales | 126 | 108 | 9 | 30 |
| 02 - Secrétariat Général | 6,475 | 6,747 | 6,999 | 7,088 |
| 01 - Gestion & Maintenance du siège | 279 | 313 | 47 | 46 |
| 02 - Frais gén. & de fonc. | 249 | 251 | 20 | 42 |
| 03 - Gestion licences/Assurance & clubs | 2,972 | 3,115 | 6,932 | 6,863 |
| 04 - Informatique & SI | 150 | 151 | | |
| 05 - Ressources Humaines | 2,825 | 2,917 | 0 | 137 |
| 03 - Relations Internationales | 58 | 43 | 9 | 10 |
| 04 & 05 - Communication & Partenariats | 1,068 | 1,130 | 1,275 | 1,412 |
| 06 - Boutique | 540 | 572 | 600 | 561 |
| 07 - Direction Technique Nationale | 167 | 125 | 108 | 109 |

## BILAN ET AUDIT KPMG

### Trésorerie et flux de trésorerie

| *en K Euro* | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Trésorerie / (dette) nette** | **400** | **(224)** | **(73)** | **695** | **1,414** | **1,420** | **474** |
| | | | | | | | |
| *dont Disponibilités hors LMV* | *557* | *208* | *461* | *764* | *959* | *767* | *518* |
| *Dette bancaire* | *(157)* | *(432)* | *(534)* | *(69)* | *(32)* | *(81)* | *(44)* |
| *La Mer est à Vous* | *0* | *0* | *0* | *0* | *487* | *734* | *0* |
| **Flux de trésorerie (Cash Flow)** | | **(624)** | **151** | **768** | **720** | **5** | **(946)** |
| **Flux de trésorerie hors LMV** | | **(624)** | **151** | **768** | **232** | **(242)** | **(212)** |

La trésorerie nette (1ère ligne) : ce sont les disponibilités moins les dettes bancaires ou l'endettement. Fin 2023, on a eu une trésorerie nette de 474 K€, en baisse de 946 K€ par rapport à fin 2022.

La trésorerie nette est détaillée au milieu du tableau avec trois lignes : disponibilités hors LMV, dettes bancaires et la disponibilité LMV. Depuis fin 2021, je présente ce même tableau en anticipation de ce jour quand la disponibilité LMV disparait. Vous voyez bien que, fin 2022, la LMV avait encore 734 K€ des fonds disponibles pour financer la 3ème vague alors que, fin 2023, la vague 3 est terminée et il n'y a plus de disponibilité LMV fin 2023. Ceci explique 78 % de la baisse. Le reste de l'écart s'explique par d'autres subventions à encaisser qui sont passées de 492 K€ fin 2022 à 750 K€ fin 2023, soit une hausse de 258 K€.

### Créances - Clubs, Ligues, Partenaires et autres

| Créances | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | '23 vs '22 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Créances clients et autres | 3,192 | 3,142 | 1,521 | 1,018 | 530 | 1,347 | (817) |
| Subventions à recevoir | 1,415 | 762 | 3,529 | 1,763 | 492 | 750 | (258) |
| **Total Créances** | **4,607** | **3,904** | **5,050** | **2,781** | **1,022** | **2,096** | **(1,074)** |

Les créances clients et autres sont en hausse de 817 K€ depuis fin 2022 dont 288 K€ d'Engie pour le partenariat 2024, 125 K€ de produits à recevoir, 124 K€ de clubs en achat, 72 K€ des bouées géostationnaires, et 208 K€ d'autres clients divers.

Les subventions à recevoir incluent LMV (402 K€), les AAP (180 K€) et la SOF (160 K€), soit une hausse de 258 K€ versus fin 2022.

### Compte Fournisseurs

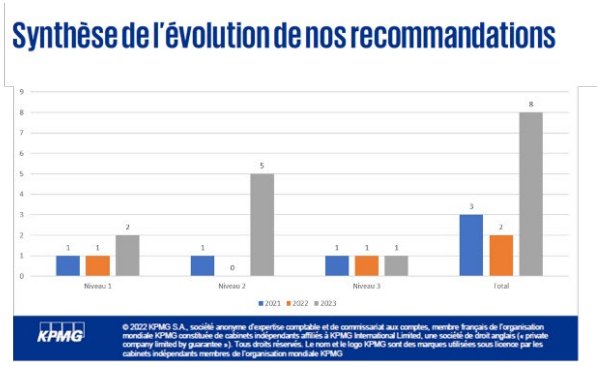
| DPO en jours | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | '23 vs '22 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Achats annuels | 7,481 | 8,379 | 5,289 | 7,386 | 8,400 | 8,400 | |
| Dettes Fournisseurs au 31/12 | 2,254 | 1,763 | 1,047 | 937 | 719 | 1,410 | (691) |
| **DPO en jours** | **110** | **77** | **72** | **46** | **31** | **61** | **30** |

L'indicateur clé du compte fournisseurs est le délai de paiement mesuré en nombre de jours (DPO). Depuis 2018, le DPO est passé de 110 jours (soit > 3 mois de délai de paiement) à 31 jours fin 2022. En 2023, la FFVoile a augmenté ce délai de paiement à 61 jours. La cible est un DPO autour de 45 jours.

### Audit KPMG et les points de recommandation

Evolution du total des points de recommandations :

- 2019: 26 (dont 8 niveau 1)
- 2020: 7 (dont 1 niveau 1)
- 2021: 3 (dont 1 niveau 1)
- 2022 : 2 (dont 1 niveau 1)
- 2023 : 8 (dont 2 niveau 1)




Ce graphique correspond à la synthèse des recommandations de KPMG depuis 2019.

En 2020, il y avait aussi une transition du responsable Comptable et Financier avec l'arrivée de Matthieu POISSONNIER en mars 2020 et Catherine LEMOINE qui est partie fin mars 2021, soit 13 mois de transition. En 2023, la transition entre Matthieu et Ludivine a été particulièrement courte en août dernier, soit deux semaines de transition.

A la fin de chaque clôture, les commissaires aux comptes font une restitution des points d'audit et évaluent les points de recommandations, c'est-à-dire des points d'amélioration. Il y a trois niveaux de recommandations : le niveau 1 correspond aux points critiques et les actions doivent être initiées dès que possible ; le niveau 2 correspond aux points importants et les actions doivent être initiées à moyen terme ; le niveau 3 correspond aux points d'améliorations pour une meilleure pratique qui peuvent être mis en œuvre dans un délai plus souple.

Fin 2023, nous avons eu 8 recommandations dont 2 du niveau 1. La première concerne la réconciliation entre la base de gestion des licences et la comptabilité qui présente des écarts en cours d'exercice ainsi qu'à la clôture du 31/12/2023. Ces écarts ont été identifiés et corrigés pour la clôture. La 2ème recommandation du niveau 1 concerne les subventions d'investissements qui ont été comptabilisées dans les comptes d'exploitation au lieu des fonds associatifs.

Voilà la conclusion de la présentation des comptes.

Je passe à présent la parole à Erik BOULOIS pour la synthèse de ses rapports.

## 2. Rapports du Commissaire aux comptes

**M. Erik BOULOIS, Commissaire aux comptes.-** Il est de tradition que je vous fasse la lecture de mes rapports d'opinion sur les comptes réglementés. Je vais bien entendu vous en faire une lecture synthétique puisque vous avez eu les documents dans votre dossier de participants à cette assemblée générale.

Pour le premier rapport d'opinion, je vais me contenter de lire l'opinion que nous avons exprimée sur les comptes annuels de l'exercice 2023 qui viennent de vous être présentés par votre trésorier.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FFVoile relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Je vais maintenant vous lire le rapport sur les conventions règlementées qui sont soumises à votre approbation. Il s'agit des conventions qui nous ont été mentionnées par la Fédération. Nous avons vérifié les principales informations qui nous ont été indiquées ainsi que les enregistrements en comptabilité.

Concernant les conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale, vous avez des conventions passées au compte de l'exercice écoulé en

application des articles R612-7 du Code de Commerce. Nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L612-5 du Code du Commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

La première convention concerne la rétribution du Président de la Fédération. Elle est en conformité avec les articles 261-7-1d et 242-C du code général des impôts. Cette rétribution en conformité avec l'article 20 des statuts de la FFVoile a fait l'objet d'une validation par vote du conseil d'administration de votre Fédération en date du 24 avril 2022. La personne intéressée est bien entendu votre Président, Jean-Luc DENECHAU, au titre de la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Le montant de la rétribution versée au Président Jean-Luc DENECHAU s'est élevé à 97 065 € aujourd'hui, correspondant à une rétribution nette de 80 937 €.

J'ai également une deuxième convention à porter à votre connaissance. Il s'agit d'une convention passée avec l'ENVSN. La FFVoile a conclu une convention de collaboration et de partenariat technique, pédagogique, matériel et logistique avec l'ENVSN. La personne concernée est bien entendu votre Président M. Jean-Luc DENECHAU, président de la FFVoile et administrateur également de l'ENVSN. Au titre de l'exercice de 2023, le montant facturé à la FFVoile s'est élevé à 112 174 €.

J'en ai terminé avec la lecture de mes rapports et je vous remercie de votre attention. Si vous avez des questions, j'y répondrai avec plaisir.

*(Applaudissements)…*

**Mme DOS SANTOS, secrétaire générale.-** Avez-vous des questions sur la présentation des comptes 2023 à Ed ou Erik BOULOIS avant de passer au vote ? *(Non)*

Je vous propose de passer au vote des différentes résolutions.

### Approbation des comptes de l'exercice clos

*L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les comptes de l'exercice 2023 et les rapports des commissaires aux comptes tels qu'ils lui ont été présentés incluant les conventions réglementées.*

***Les comptes 2023 sont adoptés.***

### Affectation des résultats

*L'Assemblée Générale de la FFVoile décide d'affecter le résultat 2023, soit 10 267 € en report à nouveau.*

***La résolution est adoptée à la majorité.***

## IV. Emprunt pour les travaux du siège

**M. RUSSO, Trésorier.-** Je veux juste faire un petit bilan financier sur le bâtiment parce que c'est important d'avoir une notion de la taille de l'actif. En fait, le bâtiment est le plus grand actif que nous ayons sur le bilan. Le bâtiment a été acheté en 2003 pour un peu plus de 5 M€. Avec les amortissements, il est déprécié au bilan (1,5 M€). Au moment de l'achat, il y a eu un prêt sur 15 ans qui est arrivé à échéance en 2018. 20 ans après l'achat, on arrive à une période de réaménagement.

**M. DENECHAU, président**.- Ce prêt de 600 000 € est majoritairement, mais pas que, pour faire un accès PMR à la Fédération. La Fédération avait obtenu une dérogation parce que c'est très compliqué de faire un accès PMR dans ce bâtiment. Nous avons reçu la délégation du paravoile et il nous a semblé qu'au niveau du Bureau exécutif et du Conseil d'administration qu'une Fédération qui avait la délégation du paravoile que l'on ne puisse pas avoir accès PMR était pour le moins un peu bizarre.

On a lancé depuis presque 2 ans des études de faisabilité. Comme vous le savez, nous sommes dans une copropriété. Il a fallu faire beaucoup d'études ; bureau d'études structure béton, et le faire passer à la copropriété car, même si, dans les faits, nous sommes majoritaires, lorsqu'il y a des travaux de cette ampleur il faut que l'on ait au moins une autre personne avec nous même si l'on est majoritaire.

Toutes ces étapes ont été passées. Je vous propose donc d'accepter cet emprunt pour faire cet accès PMR qui se fera au niveau de la façade, ce qui va demander de déposer l'ensemble de la façade. Ce sera un élévateur qui arrivera directement dans l'espace Bocquillon.

C'est la majorité évidemment pour ces travaux, mais on a aussi inclus un premier pas de rénovation énergétique parce que l'on a des fenêtres qui datent de la construction de l'immeuble. Malheureusement, on chauffe un peu la rue aussi. Il est donc important de résoudre ce problème. De même au niveau de l'électricité serait de passer au led vu le coût de l'énergie. Il est important de faire ces travaux.

Dans cette enveloppe, il y a une étude pour avoir un réaménagement du bâtiment. Le bâtiment ayant un certain âge, il faut continuer à valoriser notre patrimoine même si, sur un plan bilanciel, il vaut 1,5 M€, -ce n'est pas son prix, je vous rassure, sinon on aurait beaucoup d'acheteurs. Si l'on veut conserver notre patrimoine, il faut qu'on le fasse évoluer, qu'on le rénove. Il y a aussi de nouvelles habitudes de travail : le télétravail. On ne sait pas comment tout cela se réorganisera dans la méthodologie de travail mais il faut commencer à prévoir. C'est pour cette raison que l'on veut lancer une étude sur ce sujet.

On va vous demander de vous prononcer, soit de donner votre accord pour que je puisse contracter un prêt qui se fera auprès de la BRED sur une durée de 15 ans. Evidemment, comme tout bon banquier, il demande une hypothèque, donc que vous me donniez l'autorisation d'avoir cette hypothèque pour un montant garanti bien sûr pour eux. Vous savez tous que, quand on emprunte, il demande plus en protection puisqu'il y a des intérêts. Pour un montant de 600 000 €, l'hypothèque est de 720 000 €.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

**Dans la salle.-** Quel est le taux ?

**M. DENECHAU, président**.- Le taux qui a été donné pour l'instant est une estimation que l'on négociera. Je crois qu'il est de 4,95 %. C'est tout le problème du monde associatif, c'est-à-dire qu'il faut faire passer ce sujet en assemblée générale. On sait que ce sera la fourchette haute mais on se battra sur le taux et surtout on essaiera de trouver des subventions pour faire diminuer ce coût parce que, dans le cadre d'un accès PMR, on a un certain nombre de possibilités même si cela devient de plus en plus difficile.

**Mme DOS SANTOS, secrétaire générale.-** Y a-t-il d'autres questions ?

**Une intervenante.-** En termes de taux… ? (Inaudible)

**M. DENECHAU, président**.- On essaiera de gérer cela au mieux. De toute façon un taux se renégocie a posteriori. Il est vrai que les taux ont considérablement augmenté. Ce sont des travaux que l'on doit faire et on essaiera de gérer cela au mieux.

**Mme DOS SANTOS, secrétaire générale.-** Y a-t-il une autre question ? *(Non)*

Je vous propose de passer au vote.

*L'Assemblée Générale donne son accord pour la contractualisation d'un emprunt d'un montant de 600 000 € maximum sur 15 ans au plus pour la réalisation des travaux du siège fédéral et sur la constitution d'une hypothèque de 1er rang et sans concours d'une hauteur de 720 000 € au profit de la BRED Banque populaire sur les locaux du 17 rue Henri Bocquillon, propriété et siège de la FFVoile. Elle donne également mandat au Président de la FFVoile pour procéder à la signature de cet emprunt et cette hypothèque de 1er rang sans concours au profit de la BRED Banque populaire*

**La résolution est adoptée.**

## V. Budget prévisionnel 2024

**M. Ed RUSSO, Trésorier.-** On retrouve les mêmes chiffres pour les années 2022 et 2023 que je vous ai présentés au Rapport Financier. Il se rajoute le budget 2024 et les écarts par rapport à 2023.

On constate une forte hausse d'activité dans le budget 2024 par rapport à 2023 relative à un Appel à Projet (AAP) significatif en 2024 ainsi que la vague nº4 du projet La Mer est à Vous, soit +2,3M€.

| K€ | 2022 | 2023 | 2024B | écart '23 |
|---|---|---|---|---|
| Produits | 15,689 | 15,979 | 18,299 | 2,320 |
| Charges | 15,679 | 15,969 | 18,295 | (2,326) |
| Résultat Net | 10 | 10 | 4 | (6) |

### LA VIE FEDERALE

**Licences en volume**

Les licences représentent 41 % des produits de la FFVoile en 2024, soit 7,7M€.

| | | | | | écarts de 2024B vs | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| en volume | 2019 | 2022 | 2023 | 2024B | 2019 | 2022 | 2023 |
| Adultes | 57,043 | 54,737 | 57,217 | 57,500 | 0.8% | 5.0% | 0.5% |
| Jeunes | 17,838 | 17,803 | 17,640 | 17,600 | -1.3% | -1.1% | -0.2% |
| Passeports* | 166,971 | 185,872 | 183,755 | 185,000 | 10.8% | -0.5% | 0.7% |
| Tempo 1J | 9,723 | 8,772 | 8,730 | 8,800 | -9.5% | 0.3% | 0.8% |
| tempo 4J | 5,871 | 5,651 | 6,311 | 6,300 | 7.3% | 11.5% | -0.2% |
| Pass FFVoile | 17,765 | 5,746 | 5,746 | 5,800 | -67.4% | 0.9% | 0.9% |
| **Total** | **275,211** | **278,581** | **279,399** | **281,000** | **2.1%** | **0.9%** | **0.6%** |

**NB: hors PV/PVR des Structures Nationales*

Le volume des licences clubs reste constant dans le Budget 2024 à l'arrondi près, avec le niveau de volume 2023. Le nombre total des licences est en hausse de 2,1 % versus 2019. Ces chiffres excluent les PVR de l'UCPA et les Glénans, soit 44K unités en 2023.

### Licences en valeur, Cotisations et Carte Pub

| Licences * | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024B | B vs 23 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Licences | 4,809 | 4,868 | 5,566 | 6,100 | 6,626 | 7,586 | 960 |
| Cotisations Clubs | 291 | 298 | 299 | 292 | 310 | 300 | (10) |
| Carte de Publicité | 54 | 30 | 59 | 91 | 87 | 100 | 13 |
| **Total Produits** | **5,154** | **5,196** | **5,924** | **6,483** | **7,023** | **7,986** | **963** |
| **Assurance et Ristournes** | **(1,683)** | **(2,023)** | **(2,753)** | **(3,038)** | **(3,103)** | **(3,375)** | **(272)** |
| **Produits Nets** | **3,471** | **3,173** | **3,171** | **3,445** | **3,920** | **4,611** | **688** |

A partir de 2020, la FFVoile facture les PVR qui augmentent les recettes et les ristournes sans impact sur la marge

Avec un volume des licences constant, la hausse des recettes reflète l'augmentation des prix des licences en 2024 par rapport au prix des licences en 2023. La hausse du coût d'assurance est (325K€) en 2024 à volume constant.

2023 correspond à la dernière année de l'Aide Exceptionnelle Ligues, soit 166K€ qui se trouve dans la ligne Ristournes.

### VF - Communication

| Communication | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024B | B vs 23 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Partenariats hors échanges | 1,258 | 1,246 | 1,190 | 1,229 | 1,295 | 1,155 | (140) |
| Echanges produits | 142 | 267 | 133 | 98 | 161 | 149 | (12) |
| **Produits de partenariats** | **1,400** | **1,513** | **1,323** | **1,327** | **1,456** | **1,304** | **(152)** |
| Partenariats fléchés | (537) | (373) | (662) | (494) | (607) | (666) | (59) |
| Echanges charges | (142) | (267) | (258) | (143) | (161) | (149) | 12 |
| **Produit net disponible** | **721** | **873** | **403** | **690** | **688** | **489** | **(199)** |
| Dépenses & frais de fonction | (383) | (256) | (293) | (410) | (363) | (440) | (77) |
| **Produits nets de la Comm** | **338** | **617** | **110** | **280** | **325** | **49** | **(276)** |
| *% Partenariats fléchés* | *43%* | *30%* | *56%* | *40%* | *47%* | *58%* | |

Produits en baisse avec la perte du partenariat MDS. Le service communication est en hausse versus 2023 avec la préparation des JO en 2024.

**M. DENECHAU, président**.- Quand on dit que l'on a perdu le partenariat de la MDS, c'est totalement vrai mais c'est pire que cela ; c'est que l'on a perdu la MDS qui était aussi notre assureur pour un certain nombre de choses. La MDS a cessé son activité d'assurance, ce qui explique les deux choses. Evidemment, c'est dommage pour le partenariat mais aussi pour ce qu'elle nous offrait sur tout ce qui était produits de l'assurance.

**M. Ed RUSSO, trésorier.-** On rentre dans les charges.

### Salaires et complément d'indemnité des CTS

| Ressources Humaines | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024B | B vs 23 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Salaires | (2,270) | (2,063) | (2,474) | (2,395) | (2,560) | (2,743) | (183) |
| Cadres Techniques | (418) | (232) | (267) | (254) | (220) | (252) | (32) |
| Total | (2,687) | (2,295) | (2,741) | (2,649) | (2,780) | (2,995) | (215) |

Les hypothèses principales de la ligne salaire en 2024B incluent les augmentations (individuelles et collectives) de 4 % à périmètre constant et les embauches mais sans hypothèse des primes budgétées en 2024.

### VF - Gestion et Maintenance du Siège

| Gestion & Main Siège | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024B | B vs 23 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Produits des locataires | 57 | 54 | 45 | 51 | 47 | 49 | 2 |
| Kleber | | (6) | (6) | (7) | (7) | (7) | 0 |
| Entretiens locaux/ménage | | (31) | (36) | (36) | (38) | (38) | 0 |
| EDF | | (11) | (12) | (14) | (28) | (28) | 0 |
| Charges Co Propriété | | (60) | (53) | (55) | (77) | (77) | 0 |
| Assurances Siège | | (8) | (8) | (13) | (13) | (10) | 3 |
| Taxe Foncière | | (64) | (67) | (60) | (75) | (78) | (3) |
| Entretien courant divers travaux | | (21) | (12) | (3) | (5) | (4) | 1 |
| Sécurité immeuble | | (18) | (18) | (20) | (18) | (21) | (3) |
| Taxe CVAE / CFE | | (89) | (137) | (28) | (51) | (45) | 6 |
| **Total** | **57** | **(253)** | **(302)** | **(184)** | **(265)** | **(259)** | **6** |

On constate une grande stabilité des charges d'une année à l'autre. Cependant, on constate une forte augmentation depuis 2022 des charges EDF et des charges de Copropriété liée à la hausse de l'électricité / gaz du siège.

### VF - Frais généraux et de fonctionnement

| Frais généraux & de fonc. | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024B | B vs 23 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Frais gén. & de fonc. | (125) | (124) | (139) | (122) | (108) | (119) | (11) |
| Honoraires RH | (1) | 0 | (11) | (50) | 0 | (6) | (6) |
| Honoraires Financiers | (46) | (40) | (54) | (39) | (65) | (70) | (5) |
| Honoraires Juridiques | (29) | (33) | (27) | (23) | (27) | (27) | 0 |
| Honoraires Interim | (21) | (17) | | 0 | (10) | 0 | 10 |
| Honoraires Paie | (19) | (17) | (23) | (24) | (23) | (24) | (1) |
| Honoraires Recruteurs | (30) | | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Charges gestion du PSF | | (18) | (4) | (20) | (20) | (20) | 0 |
| **Total** | **(271)** | **(249)** | **(258)** | **(278)** | **(253)** | **(266)** | **(13)** |

On constate également une grande stabilité des frais généraux en 2024B versus 2023. Les honoraires financiers incluent des frais d'un cabinet d'expertise pendant une période de transition.

### VF - Institutions Fédérales

| Institutions Fédérales | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024B | B vs 23 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Assemblée Générale | (19) | (5) | (13) | (19) | (25) | (53) | (28) |
| Conseil d'administration | (27) | (2) | (14) | (22) | (9) | (18) | (9) |
| Bureau Executif | (16) | (3) | (10) | (21) | (13) | (307) | (294) |
| Conseil des Pdts de Ligues | (20) | 0 | (13) | (10) | (9) | (10) | (1) |
| Dirigeants Fédéraux | (158) | (47) | (60) | (65) | (52) | (56) | (4) |
| **Total** | **(240)** | **(57)** | **(109)** | **(136)** | **(108)** | **(444)** | **(336)** |

La hausse des charges des Institutions Fédérales en 2024B versus 2023 s'explique par les frais associés aux JO (300K€) des bénévoles, des clubs, des Ligues et des CDV, du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif de la FFVoile et ses opérationnels. Par ailleurs, l'organisation de deux AG dont l'AG Elective (coût de l'outil de vote à distance plus les frais de la campagne électorale) augmente les frais de cette ligne AG.

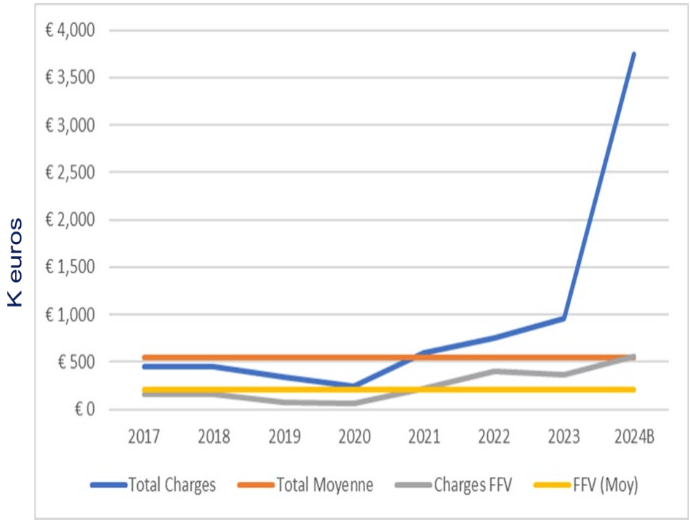
### VF - Informatique, Relations internationales

| Informatique et RI | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024B | B vs 23 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Informatique | (110) | (182) | (160) | (135) | (151) | (244) | (93) |
| Relations Internationales | (63) | (21) | (22) | (52) | (43) | (59) | (16) |
| **Total** | **(173)** | **(203)** | **(182)** | **(187)** | **(194)** | **(303)** | **(109)** |
| *Investissements Informatique* | *(112)* | *(28)* | *(199)* | *(168)* | *(15)* | *(50)* | |

Le service informatique est constant hors le projet SCORE (remplacement du système de classement FREG) prévu dans ce Budget pour 95 K€. Les Relations Internationales incluent des réunions World Sailing en présentiel aussi bien au Mid-Year Meeting qu'à l'AG de World Sailing.

## SERVICES DEVELOPPEMENT ET PRATIQUES SPORTIVES

### Service Développement - Charges totales par an avec et sans fonds ANS

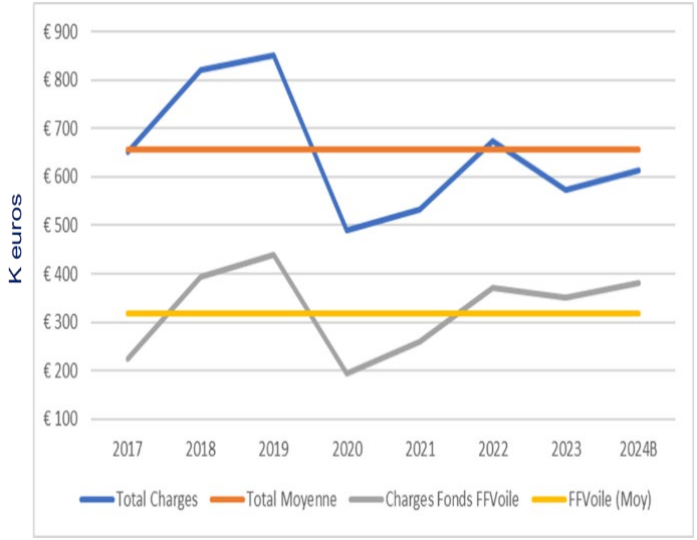



C'est le même graphique avec une année de plus. La tendance de la forte hausse de 2023 se poursuit.

| | Charges | | Produits | |
|---|---|---|---|---|
| Libellés - KEUR | 2023 | 2024B | 2023 | 2024B |
| **Développement y Compris Mixité** | **1,478** | **3,747** | **1,624** | **3,619** |
| 1 -Pole Prospective & Développement écono | 539 | 452 | 654 | 388 |
| 2 - Emploi et Formation | 225 | 228 | 290 | 329 |
| 3 - Actions Educatives | 67 | 63 | 20 | 20 |
| 4 - Actions Transverses DESE | 102 | 102 | | |
| 5 - Appels à Projet (AAP) | 522 | 2,877 | 644 | 2,866 |
| 6 - Pôle Mixité | 23 | 25 | 16 | 16 |

Cette forte augmentation est due à l'activité des projets signés en 2023 à savoir le projet 5.000 Equipement (18 RS Venture et 6 écoles de voile itinérantes) pour 1,6M€ et le projet La Mer est à vous (LMV) pour la vague nº4 pour 1,2M€.

**Service Pratiques Sportives - Charges totales par an avec et sans fonds ANS**




Le service Pratiques Sportives démonte une grande stabilité en 2024 par rapport à 2023.

| | Charges | | Produits | |
|---|---|---|---|---|
| **Libellés - KEUR** | **2023** | **2024B** | **2023** | **2024B** |
| **Pratiques Sportives - Competition et HN** | **572** | **611** | **485** | **469** |
| 1 - Pôle Compétition Habitable & VL | 207 | 260 | 188 | 212 |
| 2 - Pôle Compétition Habitable | 177 | 158 | 138 | 106 |
| 3 - Pôle Compétition Voile Légère | 57 | 54 | 54 | 50 |
| 4 - Pôle Haute Performance Non Olympique | 131 | 139 | 92 | 101 |
| 5 - Pôle Haute Performance Series Olympiqu | 0 | 0 | 13 | 0 |

L'activité PS est en légère hausse au niveau de l'organisation et logistique d'épreuves. Il y a de la prudence au niveau de l'hypothèse des produits dans un environnement incertain.

## HAUTE PERFORMANCE

### Haute Performance et DTN

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Haute Performance** | **2,814** | **2,473** | **2,611** | **2,473** |
| 01 - PERF 2024 | 2,210 | 1,770 | 1,840 | 1,770 |
| 03 - PERF Durable | 604 | 703 | 771 | 703 |

** Hors Plan équipement qui est dans la section investissements*

Les conventions Performance 2024 et Durable sont en légère baisse par rapport aux conventions 2023 en raison de plusieurs avenants signés au cours de l'année 2023 pour augmenter les contrats de base.

Le Budget DTN revient sur un niveau habituel de 167 K€ de charges par an.

## AUTRES COMMISSIONS ET SERVICES

### La Boutique

| **Boutique** | **2019** | **2020** | **2021** | **2022** | **2023** | **2024B** | **B vs 23** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Chiffre d'Affaires | 878 | 671 | 1,049 | 701 | 561 | 500 | (61) |
| *Ventes internes ** | *338* | *120* | | | | | |
| Prix de revient | (775) | (589) | (805) | (579) | (530) | (429) | 101 |
| **Marge Brute** | **103** | **82** | **244** | **122** | **31** | **71** | **40** |
| *% du brut ventes Externes* | *19.1%* | *12.2%* | *23.3%* | *17.4%* | *5.5%* | *14.2%* | |
| | | | | | | | |
| Charges fixes | (38) | (26) | (32) | (32) | (31) | (38) | 1 |
| Charges Informatiques | (8) | 0 | (11) | (3) | (1) | (8) | 2 |
| Provision Stock | | 0 | | (22) | (10) | | 12 |
| **Marge Net** | **58** | **56** | **201** | **65** | **(11)** | **25** | **55** |
| *% Marge Nette* | *6.6%* | *8.3%* | *19.2%* | *9.3%* | *-2.0%* | *5.0%* | |

La Boutique prévoit une légère baisse d'activité par rapport à 2023 et un retour à une marge nette positive.

### Grandes épreuves

La SOF 2024 prévoit une marge brute négative de (12K€) avant l'affectation des frais indirects (staff FFVoile)

La SOF 2024 est également en 2024 la dernière opportunité de se qualifier pour les JO (39 quotas sont en lice) et il y aura 90 nations participantes (versus 65 nations en 2023)

| Grandes Epreuves | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024B | B vs 23 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SOF | 236 | 9 | | 396 | 476 | 448 | (28) |
| SWC Marseille | 471 | | | | | | 0 |
| Total Produits | 707 | 9 | 0 | 396 | 476 | 448 | (28) |
| | | | | | | | |
| SOF | (283) | (64) | 0 | (407) | (519) | (460) | 59 |
| SWC Final Marseille | (504) | | | | | | 0 |
| Marge brute | (80) | (55) | 0 | (11) | (43) | (12) | 31 |
| | | | | | | | |
| Frais indirects (staff FFVoile) | (53) | 0 | 0 | (65) | (75) | (85) | (10) |
| **Marge nettes** | **(133)** | **(55)** | **0** | **(76)** | **(118)** | **(97)** | **21** |

## CCA

La CCA présente un budget en ligne avec le réalisé 2023 avec une augmentation du forfait hébergement sur les régates aidées et le maintien de deux formations Féminins plurielles avec renforcement du suivi des stagiaires et une formation arbitres espoirs.

| CCA | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024B | B vs 23 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Épreuves Conventions | 204 | 32 | 124 | 170 | 163 | 180 | 17 |
| Charges épreuves convention | (382) | (110) | (114) | (117) | (105) | (110) | (5) |
| **Contribution Conventions** | **(178)** | **(78)** | **10** | **53** | **58** | **70** | **12** |
| | | | | | | | |
| Autres épreuves | | | (73) | (93) | (72) | (85) | (13) |
| Autres charges CCA | | | (80) | (121) | (134) | (150) | (16) |
| Subvention | 60 | 15 | 60 | 60 | 60 | 60 | 0 |
| | | | | | | | |
| **Résultat Net CCA** | **(118)** | **(63)** | **(83)** | **(101)** | **(88)** | **(105)** | **(17)** |

## INVESTISSEMENTS

| *en K euro* | 2021 | 2022 | 2023 | 2024B |
|---|---|---|---|---|
| Administration dont: | 201 | 176 | 61 | 518 |
| *Informatique* | *199* | *168* | *15* | *50* |
| *Travaux Immeuble* | *2* | *8* | *46* | *468* |
| Développement | 0 | 0 | 349 | 1,581 |
| Autres investissements | 99 | 72 | 80 | 50 |
| **Sous totaux** | **300** | **248** | **490** | **2,149** |
| Haute Performance | 495 | 749 | 446 | 671 |
| **Total** | **795** | **997** | **936** | **2,820** |

*Les investissements du Haut Niveau sont financés à hauteur de 80% en général*

Le Budget 2024 prévoit un investissement important pour le service Développement: dont 5 000 équipements pour 1.6 M€. Par ailleurs, avec les travaux du bâtiment dont principalement l'EPMR, les investissements immeubles augmentent à 0,5M€.

Je vous remercie pour votre attention et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles au sujet de ce budget 2024.

**Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire général.** Y a-t-il des questions sur le sujet du budget ?

**Une intervenante.-** Je ne vois pas dans le budget une façon de soutenir les clubs… (Inaudible)

**M. DENECHAU, président**.- La lecture d'un budget est toujours compliqué mais il y a une volonté forte de la Fédération de promotionner l'attractivité pour les jeunes. Ce n'est pas uniquement le chiffre qui apparaît là, c'est l'ensemble des personnes de la Fédération qui travaillent sur le développement par exemple et la reprise des écoles de sport qui est la base. Beaucoup de clubs ont quelquefois lâché parce que le sportif coûte cher. Tout un programme de relance a été développé sur l'école de sport qui va continuer. On a eu aussi un forum des entraîneurs qui a eu lieu à Grandville en fin d'année et qui sera reproduit. Donc, je vous rassure les jeunes étant l'avenir, on a plus qu'un œil ici. On fournit l'ensemble des efforts que l'on peut faire pour attirer nos jeunes dans nos clubs avec un défi sur certaines pratiques comme le Kite qui attire beaucoup les jeunes et que, malheureusement, on n'est pas trop en mesure de recevoir dans nos clubs pour des raisons de personnel.

En revanche, on a une belle opportunité avec la Wing, et il faut que l'on s'en saisisse. Justement, on a eu pendant plusieurs saisons du cofinancement sur les ailes de Wing, ce qui favorise la pratique. C'est vrai que cela n'apparaît pas dans la case que vous citez mais il y a de multiples endroits dans les prévisions budgétaires qui font que l'on se préoccupe particulièrement de l'accès des jeunes à notre sport.

**Mme DOS SANTOS, secrétaire générale.-** Y a-t-il d'autres questions ?

**Eric LIMOUZIN (CV Arcachon).-** J'avais entendu que l'augmentation des licences de 13 % pour la licence adultes était due à des augmentations d'assurances, ce que je ne retrouve pas dans le budget sauf erreur de ma part.

**M. DENECHAU, président**.- L'augmentation de la licence est pour une part liée aux assurances. Je vous expliquerai pour les autres parts.

Si l'on parle pour les assurances c'est lié à deux choses, d'une part parce que les assureurs anticipent les problématiques qu'ils auront à gérer. Leur hantise, par exemple, c'est que l'Etat décide que les fissures qui sont dans les maisons soient

prises en charge. En bons gestionnaires, ils l'anticipent. Forcément cela augmente.

Le Code du Sport nous oblige tous les 4 ans à faire un appel d'offres. On a donc été obligé de faire un appel d'offres à un moment qui n'était pas très satisfaisant à la fois sur ce que j'évoque structurel mais aussi parce qu'au titre de la FFVoile on a deux gros sinistres potentiels en cours que sont l'accident à l'arrivée de la Route du Rhum où l'évaluation est une provision entre 2 et 3 M€. Puis, dans un club, quelqu'un en dégréant son bateau a fait tomber le mât sur une petite fille qui est tétraplégique. On est sur 3 ou 4 M€. Globalement, la Fédération avait une prime d'assurances annuelle qui tournait aux alentours de 1,3 M€ et, là, on est passé à 1,9 M€. C'est la partie assurantielle.

Ensuite, il y a l'inflation. On a souhaité la répercuter. Comme vous le savez, nos cotisations sont toujours avec une année de retard, on répercute l'inflation avec une année de retard. C'est ce qui explique l'augmentation du prix de la licence.

**Mme DOS SANTOS, secrétaire générale.-** Y a-t-il d'autres questions ? *(Non)*

Nous allons pouvoir passer au vote concernant le budget prévisionnel 2024.

*« L'assemblée générale de la FFVoile approuve le budget prévisionnel 2024 de la FFVoile tel qu'il lui a été présenté ».*

**La résolution est adoptée à la majorité.**

## VI. Fixation du prix de la cotisation versée par les membres affiliés à la FFVoile pour 2025

**Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.-** Pour rappel, la cotisation 2024 était fixée à 300 € pour l'ensemble des membres affiliés hormis les associations de classes qui bénéficiaient de la gratuité. L'augmentation du coût de la vie sur 2023 est de +3,7 %, ce qui fait une augmentation d'un peu plus de 11 €. Donc, le Bureau exécutif a décidé d'arrondir à 310 €.

Pour rappel, les associations de classes changent de statut au 1er juillet ; ils ne sont plus membres affiliés mais membres reconnus.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

*« L'Assemblée Générale de la FFVoile se prononce favorablement pour fixer le prix des cotisations 2025 à 310 € par membre affilié ».*

**Cette résolution est adoptée à la majorité.**

## VII. Modifications des statuts, des règlements intérieur et financier

**M. Eric MARLIOT, Directeur.-** Je suis chargé de vous présenter les modifications des textes de la FFVoile qui sont du domaine de la compétence de l'assemblée générale, c'est-à-dire les statuts, règlements intérieur et financier.

Vous avez pu consulter les textes qui font apparaître les modifications de façon à vous faciliter la lecture. On en a fait également une note de synthèse regroupant les différentes modifications.

Comme chaque année, nous vous proposons ces modifications en collaboration avec le cabinet d'avocats CDES Conseil et, comme traditionnellement, nous vous avons préparé un PowerPoint thématique pour vous présenter ces différentes modifications qui ont été validées, bien sûr, par le conseil d'administration et le Bureau exécutif, et qui seront soumises à la suite de ma présentation à votre validation également.

Les objectifs sont :

Modifications ponctuelles après la grosse réforme en profondeur de nos textes que Jean-Christophe BREILLAT avait présentée l'an dernier correspond à cette fameuse loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France. Pour les autres objectifs, c'est assez classique :

* Ajuster les textes à notre pratique.

* Toiletter la rédaction sur certains points.

* Améliorer certaines dispositions de nos textes.

Il y a finalement peu de modifications. Cela a porté sur quelques thématiques comme vous avez pu le constater à la lecture des documents.

Plusieurs diapos sur la gouvernance fédérale, en tout premier lieu les représentants des établissements au conseil d'administration. Il s'agit des articles 16 et 18 des statuts mais également 25 du règlement intérieur. C'est un passage de 6 à 7 représentants des établissements au niveau du conseil d'administration. Il s'agit de la liste catégorie générale pour tenir compte de l'évolution de leur proportion aux établissements dans les structures affiliées à la FFVoile. C'est une obligation issue du code du sport que l'on a transposée dans nos statuts. A chaque fin de mandature -nous y sommes- nous devons regarder cette proportion des établissements et appliquer sur notre nombre d'établissements les représentants des établissements au sein de la liste. Donc à fin 2023, vous aviez 188 établissements sur 1 092 structures affiliées, ce qui représente 17,38 % d'établissements. Si l'on applique cela aux 38 membres de liste des 6,6, si vous arrondissez au supérieur, cela fait 7. Donc, nous passons de 6 à 7. Nous

modifions nos textes pour passer de 6 à 7. Encore une fois, c'est la loi, l'application du code du sport. Corrélativement, bien sûr, cela baisse le nombre de représentants des associations de 32 à 31 puisque -on vous l'a précisé- on maintient à 38 le nombre de membres au sein de la liste sur la catégorie générale et nous sommes toujours à 44 au niveau du nombre de membres du conseil d'administration puisque je vous rappelle qu'il y a des catégories particulières à côté de la catégorie générale.

Représentants des établissements mais là au niveau du bureau exécutif, c'est l'article 27 des statuts. Le nombre de représentants des établissements est fixé par le conseil d'administration qui déterminait le nombre de représentants des établissements. On précise que c'est le conseil d'administration. C'est l'application du même principe de proportionnalité. Ce sera une application stricte du conseil d'administration qui validera ce nombre pour l'application des 17,38 %.

Représentants des entraîneurs au conseil d'administration, nous avons dans nos textes à plusieurs endroits la mention de période électorale pour l'élection au conseil d'administration. Vous l'avez au niveau de la liste, catégorie générale, au niveau des catégories particulières également. C'était une volonté de clarifier en précisant qu'au niveau des articles 27 et 28 où l'on parle de période électorale ; il s'agit de la période électorale des entraîneurs et des arbitres. Nous souhaitons bien préciser que l'on parle bien de la période électorale des entraîneurs et des arbitres selon les articles 27 et 28 et pas de la période électorale de la catégorie générale puisque l'on précise sur la diapo que cette période électorale est distincte. L'élection des représentants des entraîneurs et des arbitres se fera avant l'élection générale. On fait cette précision dans nos textes pour qu'il n'y ait pas de confusion.

Article 29 : la campagne électorale. La modification concerne les moyens fédéraux mis à disposition des listes. Dans nos textes actuels, il était précisé que ces moyens sont équitables et équilibrés. Nous préférons indiquer qu'ils doivent respecter le principe d'égalité.

Le nombre de délégués et le barème des pouvoirs votatifs aux assemblées générales de la FFVoile mais également aux assemblées générales de ligues, c'est l'annexe 1 des statuts concernant le pouvoir votatif. Ce sont aussi les articles 5, 8 et 46 du règlement intérieur concernant le barème des délégués. La prise en compte dans cette annexe et ces articles, des équivalents financiers licences club adultes obtenus suite à la régularisation financière prévue à l'article 69 du règlement intérieur que vous aviez voté l'an dernier lors de l'assemblée générale. Ce qui oblige les clubs qui sont à moins de 10 licences club adultes à opérer une régularisation équivalent financièrement à au moins ces 10 licences club adultes. On vous rappelle que, à la suite de cette régularisation, les clubs disposent d'un représentant aux assemblées générales de la Fédération ou des ligues. Cela leur donne un pouvoir votatif équivalent à 10 licences club adultes. C'est bien prévu au niveau de l'annexe. On applique bien cette régularisation financière dans nos textes, au niveau des statuts et des articles 5, 8 et 46 du règlement intérieur.

Associations locales, conditions d'affiliation, le minimum de 10 licences club adultes : cela concerne toujours la régularisation financière que nous venons d'évoquer à la diapo précédente. C'est l'article 59 et surtout 69 du règlement intérieur.

L'équivalence financière de minimum 10 licences club adultes pour les associations affiliées peut être obtenue à partir de la vente des licences temporaires puisque, aujourd'hui, dans nos textes, il est précisé que cela peut se faire avec la délivrance des licences club adultes jeunes et des passeports voile ; on avait omis d'ajouter les licences temporaires. Cela paraît plus logique d'ajouter les licences temporaires.

Cette régularisation financière est indépendante et n'a pas d'impact sur le nombre de licences effectivement délivrées au titre de la structure affiliée considérée tel que pris en compte par les divers règlements de la FFVoile, en particulier dans la définition de la ristourne consentie aux ligues dans le cadre de la délivrance des licences. Cependant, elle permet à celle-ci d'être prise en compte avec un équivalent de 10 licences au titre de sa participation et des ses pouvoirs votatifs dans le cadre des assemblées générales des ligues, des comités départementaux et des comités territoriaux dotés de la personnalité morale et des assemblées générales électives de la FFVoile.

Les structures affiliées dans l'année ainsi que les clubs ne faisant que de la voile scolaire ne sont pas concernés par le dispositif de régularisation financière susvisé.

**Associations de classes**

Article 80 : conditions de reconnaissance : Anne vient d'en dire un mot lors du vote de la cotisation. A partir du 1er juillet, ils seront reconnus et plus affiliés. On ajoute un motif de retrait de la reconnaissance par la FFVoile sur décision de la Secrétaire générale : en cas de constat d'absence totale d'activité de l'association de Classe. Cela nous donne la possibilité de retirer la reconnaissance pour cette raison. Evidemment, cela vaut pour les classes qui seraient moribondes ou sans activité, ce qui n'est pas la majorité de nos classes.

**Les licences**

Article 90 : délivrance de la licence individuelle. Elle est rattachée soit à une ligue, soit à un club lorsque le club l'accepte. On confirme ce que vous aviez validé l'année dernière notamment que les licences club FFVoile prises en direct peuvent être directement délivrées aux personnes qui n'ont pas disposé d'une licence club FFVoile depuis au moins 20 mois. Ce principe est inchangé. En revanche, on modifie le fait que c'est à tout moment que ces personnes peuvent tout au long de l'année en cours se licencier individuellement et pas juste entre la

période entre le 1er septembre et le 31 décembre. Il y avait une confusion sur la date d'application en tant que telle.

**Les ressources annuelles**

On précise que, dans nos ressources, il y a aussi le produit du mécénat. Cela fait encore plus sens depuis que l'on a la Fondation de la Voile que nous avons mise en place l'an dernier.

## REGLEMENT FINANCIER

2 articles sont modifiés au niveau de l'annexe 1 : 2-2 et 3-1-1.

Cela concerne le même sujet relatif à la responsabilité sociale des organisations (RSO). Les fédérations sportives vont devoir respecter la charte des 15 engagements écoresponsables établis par le ministère Chargé des Sports. Il est mentionné dans cette charte qu'il y a une obligation de prendre le train et non plus l'avion dès lors qu'un trajet fait moins de 5 heures de porte à porte. Le corollaire est qu'on l'ajoute dans notre règlement financier puisque c'est une obligation découlant du ministère Chargé des Sports.

**Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.-** Y a-t-il des questions sur les modifications et ajustements de nos textes ?

**M. Sébastien DAVID (Yacht Club de France).-** Il y a un point important concernant les licences individuelles au-delà du toilettage du texte, pouvez-vous nous donner un petit retour sur ce que cela a donné après cette première année ?

**M. Jean-Luc DENECHAU, Président**.- Pour que tout le monde soit bien au courant, je vous rappelle que la licence individuelle peut être prise par quelqu'un en allant directement sur le site de la Fédération. Les personnes qui peuvent y aller sont celles qui n'ont jamais été licenciées à la FFVoile ou celles qui ne l'ont pas été depuis 20 mois, c'est-à-dire deux saisons.

Lorsque ces personnes arrivent sur le site, elles doivent entrer un certain nombre d'identités. Il y a un contrôle immédiat, c'est-à-dire que quelqu'un qui, par exemple, n'aurait pas pris sa licence depuis 18 mois, il ne pourra pas la prendre.

Entre le 1er septembre et le 31 décembre, 750 licences ont été prises en ligne : 4 % pour les jeunes ; ce sont majoritairement des adultes. 65 % choisissent d'aller dans un club.

Une fois que la personne a rempli ses informations personnelles, on lui demande quel club elle souhaite choisir. Si elle a décidé de choisir un club, elle clique sur le club choisi et automatiquement un mail part dans le club. Là, il faudra répondre à cette personne.

Ce n'est pas parce que la personne a choisi votre club que vous devez l'accepter, qu'elle ne doit pas payer votre cotisation. Vous lui envoyez les conditions d'inscription au club. Le refus peut être lié au parrainage, aux droits d'entrée.

C'est une grande majorité de personnes adultes. C'est relativement modeste. L'objectif est qu'à terme, 10 ou 15 % des licences puissent être prises de cette façon sachant qu'à partir du moment où la personne a choisi un club et que vous l'avez acceptée, cette personne n'aura plus la possibilité de revenir l'année d'après faire sa prise de licence en ligne mais la fera directement dans votre club. L'objectif étant bien d'aller chercher des nouveaux licenciés.

**Mme Anne DOS SANTOS, secrétaire générale.-** Y a-t-il d'autres questions ? *(Non)*

Je vous propose de passer aux différents votes.

*« L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les modifications de ces statuts telles que présentées ».*

***Cette résolution est adoptée quasiment à l'unanimité.***

*« L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les modifications du Règlement Intérieur telles que présentées ».*

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

*« L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les modifications du Règlement Financier telles que présentées ».*

***Cette résolution est adoptée à la majorité.***

*« L'Assemblée Générale de la FFVoile donne mandat au conseil d'administration par décision du 23 mars 2024 de procéder aux éventuelles modifications des statuts et des règlements intérieur et financier qui seraient imposés par le ministère chargé des sports, dans la mesure où ces modifications ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la FFVoile opérés par la présente assemblée générale. Le cas échéant ces modifications seront immédiatement portées à la connaissance des membres de l'assemblée générale ».*

***Cette résolution est adoptée à la majorité.***

Merci de donner mandat au conseil d'administration pour apporter les modifications imposées par notre ministère.

## VIII. Synthèse de la surveillance médicale des sportifs de Haut Niveau par le médecin coordonnateur

**M. Olivier CASTAGNA, Médecin coordonateur.-** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, comme chaque année, je viens vous présenter les résultats de la surveillance médicale des sportifs labellisée pour l'année 2023. Il s'agit bien d'une obligation ministérielle.

Je vous ai fait une saisie d'écran du document qui nous est demandé à la Fédération, la direction technique et à moi-même. On nous demande un bilan annuel du médecin coordonateur.

Concrètement, le ministère nous demande :

* Le nombre d'inscrits sur les listes ministérielles, le nombre d'inscrits ayant satisfait à l'ensemble du bilan ou en partie du bilan ou à aucun élément du bilan. Donc, le taux du suivi complet, le taux du suivi partiel et l'absence de suivi. C'est la raison pour laquelle je vais vous présenter les résultats de cette surveillance médicale à travers ces résultats et non pas sur l'aspect purement médical en tant que tel puisque l'on a la chance d'avoir une commission médicale qui analyse l'ensemble de ces données.

Cette année, il y avait 376 sportifs pris en charge dans le cadre de cette réglementation.

Comment sont répartis les sportifs dans le cadre de cette surveillance médicale réglementaire.

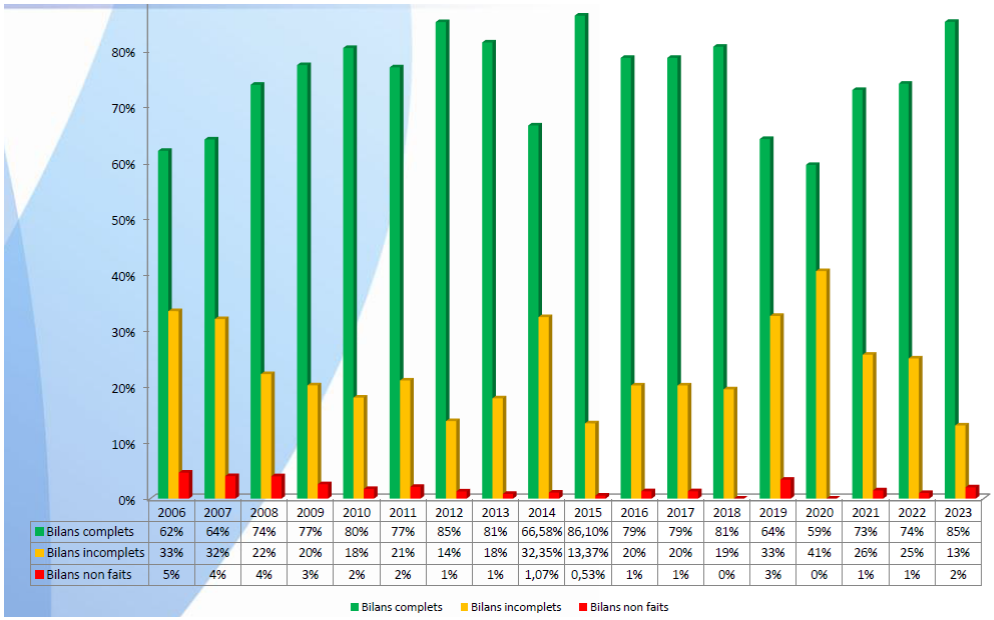
Le Dériveur, l'Habitable Inshore et la Planche à voile représentent une part importante de la population. On voit l'arrivée de 31 Kite et de 16 Wing nautique.

Comment sont répartis les sportifs entre ceux qui sont en pôles et ceux qui sont en dehors des pôles ?

Une tendance évolue. On se rend compte qu'en 2023 70 % d'entre eux étaient inscrits dans des pôles et 30 % en dehors des pôles.

On se rend compte qu'en 2023, 85 % des sportifs ont réalisé la totalité de leurs examens assez complexes ; 2 % de réfractaires n'ont fait aucun des examens et 13 % d'entre eux ont fait les examens incomplets en sachant qu'il y a 6 examens.

Evolution depuis 2006 du nombre d'examens réalisés.




| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Bilans complets | 62% | 64% | 74% | 77% | 80% | 77% | 85% | 81% | 66,58% | 86,10% | 79% | 79% | 81% | 64% | 59% | 73% | 74% | 85% |
| Bilans incomplets | 33% | 32% | 22% | 20% | 18% | 21% | 14% | 18% | 32,35% | 13,37% | 20% | 20% | 19% | 33% | 41% | 26% | 25% | 13% |
| Bilans non faits | 5% | 4% | 4% | 3% | 2% | 2% | 1% | 1% | 1,07% | 0,53% | 1% | 1% | 0% | 3% | 0% | 1% | 1% | 2% |

La partie en vert correspond au nombre de sujets ayant réalisé la totalité des examens. On constate une augmentation jusque dans les années 2017 environ. La chute est liée au COVID. Ensuite, on voit une augmentation. C'est la première année où nous atteignons 85 % de bilan complet sauf en 2012 et 2015. C'est particulièrement lié à une volonté de la direction technique d'être un peu plus insistant auprès des sportifs de façon à ce qu'il réalise la totalité de leurs examens puisque des examens non réalisés engagent la responsabilité du médecin mais aussi de la direction technique. On est persuadé que cela évoluera dans le bon sens.

Dans les sportifs de haut niveau, 87 % d'entre eux ont réalisé la totalité des examens. Les sportifs élites ont réalisé 90 % des examens complets. Aucun d'entre eux n'a été totalement réfractaire mais on a quand même 10 % de sujets même si les sportifs élites n'ont pas pu réaliser la totalité de leurs examens.

La répartition entre les sujets qui en pôles et hors pôles, on s'aperçoit que les sujets en pôle semblent avoir un suivi plus complet puisque l'on a 89 % du bilan complet dans les sportifs en pôles et 75 % hors pôles.

Vous avez le catamaran, le dériveur et l'habitacle Inshore. En paravoile 100 %, en planche à voile 93 %,

Vous aurez les diapositives suivantes dans les bilans qui vous seront présentées. C'est réparti par pôle. Marseille, Brest, La Rochelle. Cela permet de voir comment chaque structure se situe par rapport aux autres.

On n'est pas en commission médicale. On n'analysera pas les aspects médicaux des résultats obtenus. Il reste important malgré tout c'est de savoir finalement, dans une analyse épidémiologique, dans combien de ces tests quel est le taux d'anomalies qui sont observées. On se rend compte que, sur la totalité des sportifs, il y a 19 % des sportifs pour lesquels il y a une anomalie. La question est de savoir si cette anomalie est liée à la pratique de la voile ou pas.

Sur ces 19 %, on se rend compte qu'il n'y a que 13 % d'entre eux pour lesquels la pathologie était liée à la pratique de la voile, 11 % aggravée par la pratique de la voile, 7 % ont entraîné un arrêt sportif, 7 % ont réclamé des examens complémentaires suite à cette anomalie et 8 % ont demandé une prise en charge à ce qu'il soit recontacté pour organiser une prise en charge particulière.

On a toujours peur des pathologies cardiaques. En particulier, il y a une vraie inquiétude dans le cadre de cette surveillance réglementaire de bien faire apparaître les sportifs qui auraient des pathologies cardiaques. On se rend compte qu'au cours de l'année 2023 il n'y a eu que trois électrocardiogrammes qui ont présenté une anomalie revue par des cardiologues. En fait, c'était systématiquement des anomalies congénitales pour lequel le suivi était déjà mis en place. On n'a retrouvé aucune anomalie au niveau des échographies cardiaques ni des épreuves d'effort, ce qui est plutôt rassurant.

J'en ai terminé. Je vous remercie de votre attention.

**Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.-** Avez-vous des questions à poser à Olivier ? *(Non)*

Merci, Olivier.

## IX. Questions écrites

**Mme Anne DOS SANTOS, Secrétaire générale.-** Nous n'avons pas reçu de questions écrites.

**M. Jean-Luc DENECHAU, Président**.- Peut-être y a-t-il des personnes qui ont eu du mal à activer le stylo. Donc, si vous avez une ou des questions, des interrogations, c'est le moment.

Souhaitez-vous avoir un complément d'information ?

**Pierre CASTE, président du CDV13.-** Dans le Sud, on a toujours des questions qui nous chagrinent. Nous sommes une Fédération de clubs, aurons-nous un jour une petite réversion… (Inaudible)

**M. Jean-Luc DENECHAU, Président**.- La question est bonne même si l'argument va perdre un peu de poids au fil des années. C'est l'idée de l'expérimentation que l'on a lancée, de ce dont je vous ai parlé au départ pour pouvoir comptabiliser l'ensemble des personnes qui passent dans nos clubs. Bien évidemment, au travers de cette expérimentation, c'est re-questionner l'ensemble du modèle économique et de la chaîne de valeur. Bien évidemment, le club doit avoir sa place en termes de rémunération sur ce qu'il vend même si, aujourd'hui, et vous le savez tous très bien, il n'y a pas de retour direct aux clubs. Ce n'est pas totalement juste sur les titres car il y a certaines ligues qui font un retour passeport à leur club. Plus généralement, il y a le retour qui est fait aux ligues et les actions que font les ligues et les CDVoile indirectement vers les clubs. En tout cas, c'est une préoccupation dans le cadre de la refonte de nos licences et de nos titres dans l'expérimentation que l'on mène.

**Une intervenante.-** … on peut difficilement prendre sur les subventions. Serait-il possible que la Fédération regarde les supports…. (Inaudible)

**M. Jean-Luc DENECHAU, Président**.- C'est l'éternel débat que nous avons souvent au conseil d'administration et au Bureau Exécutif c'est que, bien évidemment, la voile reste le plus largement accessible au travers des choix qui sont faits par la Fédération et des jauges qui pourraient aussi être faites et choisies, on essaie de rester dans des prix abordables pour les jeunes. Mais aussi, dans un but de performance, on doit suivre ce qui se fait à l'international. C'est l'éternel débat entre faire des règlements franco-français qui vont nous donner un accès peut-être plus large et qui vont diminuer les coûts et les investissements notamment pour les clubs et les parents, et le fait que dès que l'on navigue à un certain niveau on a une structuration internationale. Quelquefois, on nous le reproche et on nous dit qu'à l'international il y a ce type de matériel, vous avez fait une jauge avec ce type de matériel-là. Sachez que ce débat est permanent pour nous et on veut rendre la voile la plus accessible possible mais quelquefois cela peut être délicat entre ce qui peut être imposé à l'international et ce que l'on pourrait faire en France.

S'il n'y a pas d'autres questions, on va céder la parole à Guillaume CHIELLINO, notre directeur technique national pour qu'il nous fasse un petit point sur Paris 2024.

**M. CHIELLINO.-** Ravi d'être avec vous aujourd'hui.

On est à 125 jours de la cérémonie d'ouverture, 125 jours du 26 juillet 2024, 127 jours de la première course de voile. J'espère que l'on sera nombreux à soutenir cette belle équipe de France composée de 7 femmes et 7 hommes conduite par Philippe MOURNIAC, directeur de l'équipe de France depuis le 1er septembre 2021, et qui est à la tête d'une belle équipe de France, aux côtés des athlètes mais aussi de tout l'encadrement de cette équipe. Je pense évidemment à tous les salariés de la Fédération qui supportent cette équipe. Puis, bien sûr, c'est dans les clubs que tout a commencé et que tout va continuer. En effet, ce lien avec le club est important.

Pour faire le lien avec une question posée sur les jeunes. Il y a une « sauce » médiatique qui prend bien, qui monte. En 2023, on a eu un suivi médiatique comparable à une année olympique habituelle. C'est quelque chose dont on peut se saisir pour faire rêver nos jeunes. La thématique des jeunes, c'est une thématique qui est cette année centrale dans notre PSF. Vous avez jusqu'au 27

au soir pour remplir le dossier. C'est important aussi bien au niveau du développement qu'ensuite sur le développement sportif et le passage à la compétition.

Cette histoire olympique c'est une chance. A nous tous, cela nous est tombé dessus. On n'a pas de relations fortes avec le CIO dans cette salle. Cependant, c'est une chance. Je le dis souvent, on a la chance d'être une fédération sportive et une fédération avec de nombreuses disciplines reconnues de haut niveau. Puis, ce sont 10 disciplines olympiques. Il faut donc entretenir ce mouvement.

On a la chance cette fois d'être qualifié dans les 10 disciplines. Pour participer aux Jeux, il faut se qualifier, et c'est dur. La preuve c'est que la dernière fois on n'avait réussi à se qualifier que dans les 9 disciplines. Il y en avait une sur laquelle on n'avait pas réussi. En 2012 et 2016, on avait réussi à ce 10/10. En gros, on est 4 ou 5 nations capables de le faire dans le monde seulement. De ce point de vue-là, on fait partie des meilleures.

Cette fois-ci, nous sommes qualifiés parce que PARIS 2024 et la France ont la chance d'organiser les Jeux Olympiques. Donc, une trentaine de pour-cent des sports, une dizaine de sports olympiques qui ont les quotas gagnés d'avance. Nous en faisons partie, ce qui nous a permis de nous concentrer sur cette préparation finale des Jeux Olympiques. Le Président y faisait référence avec ce fameux Test Event qui a eu lieu l'été dernier à Marseille qui était la répétition générale des Jeux qui nous a particulièrement bien réussie. Cela reste un temps de passage. On a donc ces quotas.

Ensuite, il y a : sélectionner les athlètes qui est un process un peu compliqué. Il y a un comité de sélection de la FFVoile composé du Président, du directeur de l'équipe de France et du DTN qui fait une proposition à la CCSO -Commission Consultative des Sélections Olympiques- du CNOSF. Une fois que le comité de sélections de la Fédération est d'accord sur les noms de l'équipage, on va en CCSO, puis la CCSO fait valider par le BE du CNOSF. Enfin, vous voyez sur les réseaux les communications.

Pour celles et ceux qui ont suivi, on est déjà à la moitié de nos sélections puisque l'on a déjà annoncé la sélection dans 5 disciplines. Les derniers sont sans doute ceux qui font partie des plus expérimentés puisque c'est Camille LECOINTRE et Jérémy MION. On se rappelle que Camille a déjà ramené à la France deux magnifiques médailles de bronze. C'est un de nos modèles puisqu'elle mène à la fois une vie de femme puisqu'elle a 36 ans et qu'elle continue à aller chercher ses médailles avec ses deux enfants. C'est franchement quelque chose de remarquable. Jérémy a été champion du monde en 2018 ; il n'a encore jamais eu la chance d'avoir une médaille. C'est tout le bien qu'on leur souhaite. Ils ont gagné le Test Event l'an dernier en 470 mixte.

On avait commencé par annoncer nos ILCA 6 et 7 anciennement connus sous le nom de Laser radial et Laser standard.

En ILCA 6, c'est Louise CERVERA qui aura la chance de représenter la France aux Jeux. Depuis qu'elle a été sélectionnée, elle a fait un podium aux Championnats d'Europe, c'est plutôt une très bonne nouvelle et mieux que son niveau de performance habituel.

En ILCA 7, c'est Jean-Baptiste BERNAZ qui représentera pour la première fois la France aux Jeux Olympiques. Il y a 2 ans, il nous a rapporté son premier titre de Champion du Monde de Laser.

Pour les IQ Foil, Hélène NOESMOEN et Nicolas GOYARD ont cet honneur de représenter la France aux JO cet été. Nicolas GOYARD a gagné brillamment le Test Event l'an dernier.

Notre objectif est d'avoir fini les sélections pour le 15 avril. Il y aura une conférence de presse dans la Marina olympique pour annoncer les noms qui manquent.

On sera en ordre de marche pour aller à Hyères. Le trésorier avait sa double casquette quand il faisait référence à cette régate incroyable qui aura lieu à Hyères cette année parce que, pour la première fois, il y aura une double compétition « The Last Chance Regatta ». Ce n'est jamais arrivé. Il y aura 90 nations attendues à Hyères fin avril. Pour vous donner une idée, aux JO quand il y a 55 nations représentées, c'est un bon cru ! On peut être très fier de ce résultat. C'est la première fois que la Fédération internationale fait ce système-là. Cela veut dire que tous les quotas qui n'ont pas encore été attribués le seront au cours d'une compétition. Il y aura vraiment une compétition à part où chaque nation ira se bagarrer pour aller chercher ce fameux spot comme l'a dit Ed tout à l'heure entre 3 et 5 par série. Franchement, ce sera très intéressant.

Comme on a la chance d'être qualifié, on sera sur la compétition On devrait avoir nos 10 séries présentes et ce sera une répétition générale des Jeux.

Avant cela, Philippe MOURNIAC a organisé un stage de cohésion juste après la présentation de l'équipe de France le 15 avril.

Il reste les grandes compétitions que l'on a la chance d'avoir en France : les Championnats qui auront lieu à la Grande Motte : en Nacra 17 Championnat du Monde et en 49er Championnat d'Europe. A nouveau à Hyères, nous aurons le Championnat du Monde des Kite et, à Cannes, on aura le Championnat d'Europe des 470. A chaque fois l'équipe de France participera.

Pour ce qui concerne les Kite, on est en plein Championnat d'Europe. A nouveau, les femmes sont à l'honneur. Il reste deux jours de compétition. Pour l'instant les Françaises réalisent quelque chose de très fort.

Ce sera beaucoup de temps à Marseille. On a de très bons rapports avec le comité d'organisation. On a la garantie de pouvoir rester sur le site de maintenant jusqu'à la fin. Cela fait plus d'un an que l'on bénéficie de cette

nouvelle structure. En termes d'héritage, d'habitude c'est après que l'on obtient les bâtiments.

On a une préparation olympique très courte. D'habitude c'est 4 ans. Cette fois, elle n'a duré que trois mois. On est donc sur un sprint depuis le début.

Un petit mot sur l'organisation. L'organisation est portée par PARIS 2024 avec un œil important de la Fédération internationale. La FFVoile grâce aux bénévoles et aux arbitres a aussi été présente dans ce dispositif.

La Fédération a participé à rechercher les bénévoles qui participeront à cette aventure. Il y a aussi tous les volontaires spécifiques sport. La Fédération a été sollicitée. Cela nous a demandé beaucoup de travail. Il y a la partie sportive et aussi la partie organisation dont toute l'importance des arbitres. Tout le travail que fait le service communication pour valoriser l'équipe de France ce sera aussi de valoriser l'engagement des bénévoles. Sans les bénévoles, il n'y aurait pas les JO. C'est particulièrement vrai aux JO.

Encouragez-les, encouragez-nous. J'espère qu'il y aura des médailles. Je travaille beaucoup, tous les jours sur ce dossier entre autres avec Philippe MOURNIAC. L'idée est d'emmener plus de monde à notre sport à la rentrée. Il faudra être prêt. Il y aura de la concurrence entre les sports médaillés. C'est une opportunité de plus pour faire venir des gens à notre sport. Il faudra ensemble réussir à la fin de l'été, au début du mois de septembre.

## X. Remise des médailles d'or

**M. Jean-Luc DENECHAU, Président**.- Je vais appeler François JAOUEN.

François, mon cœur fait boom pour toi. Vous êtes ici tous des nombreux bénévoles et vous savez ce qu'est le bénévolat, un engagement de tous les jours.

Mon cher François, qu'on appelle -pour ceux qui le connaissent- plutôt Fanche. Tu es un exemple parfait de l'engagement bénévole. Si l'on remonte un peu dans l'histoire, tu t'es tout de suite investi dans la pyrotechnie dans le comité des Fêtes notamment de ta bonne ville de Gouesnou. C'est presque la capitale du Finistère, c'est un peu au Nord de Brest. Il doit y avoir au moins 6 000 habitants. Tu étais aussi très impliqué dès le début sur la notion de cohésion sociale. Tu as participé à l'organisation de courses cyclistes, de tournoi de foot, de fêtes de fin de l'été, du judo. Bref, vous comprenez que déjà notre François était très investi. Le fait qu'il soit là aujourd'hui et qu'on le connaît, c'est qu'un jour il s'est investi dans le club des Crocodiles de l'Elorn avec une certaine génération que tout le monde connaît. Il y a non seulement une formidable ambiance mais de nombreux champions. De bénévole de base que tu avais été, tu es devenu président du club. Tu étais membre du comité départemental de voile, tu as été membre de la ligue de Bretagne. Puis, au niveau de la Fédération tu as été aussi sur la commission technique planche à voile. Enfin, tu es depuis de nombreuses années le président du pôle France à Brest.

Pour tous ceux qui connaissent Fanche, quand il a une idée, et que vous êtes entre l'idée et la réalisation, il peut vous appeler au téléphone et vous laisse à peu près 20 secondes entre la fin de l'appel où vous n'avez pas répondu et le deuxième appel. Cela a du bon mon cher François même si, quelquefois, nerveusement c'est difficile à tenir parce que tu as fait avancer le pôle, tu as trouvé des partenaires et tu fais vivre aussi au sein du pôle une ambiance extraordinaire entre, à la fois les athlètes, mais tous les partenaires privés, toutes les personnes qui gravitent autour du pôle. C'est super.

Evidemment, si cette énumération de l'ensemble des actions ne vous a pas encore totalement convaincus, je voulais quand même aborder le volet professionnel et vous comprendrez pourquoi mon cœur fait boom à l'idée de te remettre cette médaille d'or, c'est que tu étais un pyrotechnicien au début de ta carrière et tu t'es rapidement spécialisé dans les interventions de déminage. Tu as géré l'équipe chargée des interventions sur colis piégés. Tu as même déposé des brevets sur des munitions de dé-piégeage et tu es intervenu au plus haut niveau de l'Etat dans ce secteur d'activité.

Mon cher François, mon cher Fanche, cette carrière hors norme a été saluée par plusieurs distinctions honorifiques telles que la médaille du courage et du dévouement à la suite de tes très nombreuses interventions et, entre autres récompenses et même décorations, tu es chevalier de l'ordre du mérite et de la légion d'honneur qui t'a été attribué par le ministre de la Défense.

Avec notre médaille d'or, on doit être un peu humble face à toutes ces énumérations d'actions. En tout cas, sache que c'est avec le cœur et au nom de l'ensemble des licenciés de la FFVoile pour ton énorme investissement dans le bénévolat et dans le monde de la voile, je suis vraiment extrêmement fier aujourd'hui de pouvoir te remettre la médaille d'or de la FFVoile.

*(Applaudissements)…*

**M. François JAOUEN.-** C'est ce que l'on appelle un engagement, presque un sacerdoce au profit de la voile. On n'a pas tout énuméré parce que j'ai aussi organisé de très nombreux championnats de France, d'Europe, du Monde. C'était aussi plaisant.

Dans mon petit club des Crocodiles de l'Elorn, il n'y avait pas beaucoup de monde, avec les stages en été cela faisait 500. On avait deux champions olympiques de planche à voile : Franck DAVID et Faustine MERRET. J'espère que Faustine dans quelque temps prendra la suite. Mais pour tout cela il faut de l'engagement. Aujourd'hui, l'engagement n'est plus tellement à la hauteur. Quand j'étais aux crocos, on était capable de faire un Championnat du Monde pendant 10 jours rien qu'avec les membres du club. On n'avait pas besoin de demander aux autres clubs. Quelquefois on se faisait aider par les autres clubs, mais cela

nous est arrivé de faire tous seuls avec 200 bénévoles. Je trouvais cela remarquable.

Je souhaite ardemment que l'on fasse en sorte que des bénévoles se réinvestissent. On a gardé ça au pôle et cela permet aux gens de venir au pôle avec plaisir et pas à reculons.

C'est tout ce que je souhaitais dire. Merci encore.

*(Applaudissements)…*

**M. Jean-Luc DENECHAU, Président**.- Je vous remercie de votre présence. On va pouvoir se retrouver autour d'un verre.

**Mme Anne DOS SANTOS, secrétaire générale.-** Nous terminons cette assemblée générale avec beaucoup d'avance et je vous invite au cocktail déjeunatoire.

Nous allons clore cette assemblée générale.

**La séance est levée à 12 heures 30.**